



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales**

Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
(CoDERST) de la Meuse

Compte-rendu de la consultation électronique du 05 au 06 novembre 2020

Demande d'enregistrement d'une ICPE pour l'exploitation d'une unité de valorisation de déchets de plastiques sur le territoire de la commune de LES SOUHESMES-RAMPONT par la société WELLMAN FRANCE RECYCLAGE

1. Consultation des membres du CoDERST de la Meuse.

Le message informant les membres du CoDERST de la consultation dématérialisée et le dossier de séance ont été adressés par courriel le 27 octobre 2020.

Le quorum est atteint. La consultation s'est déroulée du 05 novembre 2020 à 09:00 au 06 novembre 2020 à 16:00 sous la présidence de Monsieur Michel GOURIOU, secrétaire général de la Préfecture de la Meuse.

PRÉSIDENTE	
Madame la Préfète ou son représentant	AR
SIX REPRÉSENTANTS DES SERVICES DE L'ÉTAT	
Monsieur le DREAL ou son représentant	AR
Monsieur le DREAL ou son représentant	AR
Monsieur le DDT ou son représentant	AR
Monsieur le DDT ou son représentant	AR
Monsieur le DDCSPP ou son représentant	AR
Monsieur le Directeur de la DT du Nord-Est de VNF ou son représentant	AR
REPRÉSENTANT DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)	
Un représentant de la DT de Meuse de l'ARS	AR
CINQ REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	
Monsieur Arnaud MERVILLE, vice-président du conseil départemental de la Meuse	AR
Monsieur Sylvain DENOYELLE, vice-président du conseil départemental de la Meuse	AR
Monsieur Benoît HACQUIN, maire de CHARDOGNE	AR
Monsieur Bernard HENRIONNET, maire de L'ISLE-EN-RIGAULT	AR
Monsieur Alain FERIOLI, maire d'EUVILLE	AR
NEUF PERSONNES RÉPARTIES À PARTS ÉGALES ENTRE LES REPRÉSENTANTS D'ASSOCIATIONS AGRÉÉES DE CONSOMMATEURS, DE PÊCHE ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DES MEMBRES DE PROFESSIONS AYANT LEUR ACTIVITÉ DANS LES DOMAINES DE COMPÉTENCE DE LA COMMISSION ET DES EXPERTS DANS CES MÊMES DOMAINES	
Monsieur le président de l'UDAF de la Meuse ou son représentant	AR

Monsieur le président de la Fédération de la Meuse pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant	AR
Monsieur le président de Meuse Nature Environnement ou son représentant	AR
Monsieur le président de la Chambre d'agriculture ou son représentant	AR
Monsieur le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant	PAS AR
Monsieur le président de la CCI Meuse-Haute Marne ou son représentant	AR
Monsieur Julien DEFER, architecte DPLG, ou son suppléant	AR
Madame Christine KOLCZYNSKI, ingénieur-conseil CARSAT Nord-Est ou son suppléant	AR
Monsieur le directeur du SDIS	AR
TROIS PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	
Monsieur Patrick LUCQUIN, spécialiste santé publique, médecine préventive et hygiène	PAS AR
Monsieur Jean-Philippe KERN, médecin généraliste	AR
Monsieur Patrick FRADET, hydrogéologue agréé et coordonnateur départemental	PAS AR
TOTAL	22 AR

2. Présentation de l'affaire

Le projet porte sur la construction et l'exploitation d'une usine de valorisation de déchets de plastiques d'une capacité annuelle de 18250 tonnes. Le projet se compose principalement d'activités de stockage comprenant la réception, le transit et les expéditions, d'une unité de stockage extérieur et de transformation de balles de bouteilles usagées, principalement issues de la collecte collective en France (60%) et d'importations du Bénélux. Le projet nécessite la création de bâtiments avec différentes fonctions : locaux administratifs et techniques ; production ; préparation de big-bags (expéditions) ; stockage de matières premières (déchets de plastiques) ; produits finis.

Les matières premières transformées seront des paillettes de plastiques lavées, notamment celles issues de l'activité de l'usine exploitée par la société WELLMAN FRANCE RECYCLAGE à VERDUN sur la zone industrielle de Regret. Elles seront transformées dans quatre lignes de production comportant chacune une extrudeuse. Le produit fini sera sous forme de granulés de plastiques.

Les stockages de matières premières et de produits finis seront réalisés :

- en silos

- en vrac et sur rack dans le bâtiment « préparation big-bags ».

Des aires de stockages extérieures seront dédiées à l'entreposage de balles de bouteilles usagées en PET, destinées à être transformées dans l'usine exploitée par la société WELLMAN FRANCE RECYCLAGE à VERDUN sur la zone industrielle de Regret.

Le projet répond à la réglementation applicable. L'inspection propose aux membres du CoDERST d'émettre un avis favorable au projet.

3. Discussion

Le projet n'a relevé aucune observation de la part des membres du CoDERST.

4. Résultat des votes

Les membres du CoDERST émettent un avis favorable à la majorité des voix exprimées (17 favorables, 05 abstentions) à la demande d'enregistrement d'une unité de valorisation de déchets plastiques sur le territoire de la commune de LES SOUHESMES-RAMPONT par la société WELLMAN FRANCE RECYCLAGE.

L'absence de vote est considérée comme une abstention.

Le président,
Michel GOURIOU